

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

## ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n<sup>o</sup> 34, et Place de la Bourse, n<sup>o</sup> 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

## PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 6 Avril

## LES POUVOIRS FINANCIERS DU SÉNAT

On discute beaucoup sur les pouvoirs financiers du Sénat. Aussi croyons-nous devoir faire connaître à nos lecteurs les réflexions très justes et très nettes, exemptes de tout parti pris, que ce sujet inspire au journal le *Siècle*.

Nous avons déjà, ici même, énoncé notre façon de penser, sur le conflit survenu entre les deux Chambres. L'article du *Siècle* ne fait que corroborer notre opinion.

Nous reconnaissons, dit notre confrère, que l'article de la constitution, dans le lacanisme de son texte, peut prêter aux commentaires les plus variés. « Les lois de finances doivent être en premier lieu présentées à la Chambre des députés et votées par elle. » Voilà tout.

Rien, dans les débats préliminaires, n'éclaircit la portée de cet article. Les débats subséquents n'en sont que des commentaires, quelle que soit l'autorité des hommes qui y ont pris part.

La question ne s'est même engagée d'une manière bien précise que sur les relèvements de crédits. Gambetta a soutenu que « le Sénat ne peut examiner et voter un crédit qu'après que la Chambre des députés l'a voté ; car, si la Chambre l'a repoussé, il ne reste rien de la proposition du gouvernement dans le budget envoyé à la Chambre haute. »

M. Jules Simon combattit cette interprétation, disant qu'elle ne résultait pas du texte de l'article 8 ; que si on l'admettait, le Sénat n'aurait que le droit de supprimer ou de diminuer des crédits et jamais de rétablir des crédits repoussés par la Chambre. La Chambre, le 28 décembre 1876, admit cette dernière interprétation et la confirma pour le budget de 1878.

Au point de vue des crédits, le Sénat a reconnu, par une interprétation de M. Bernard, que s'il relevait des crédits, c'était à titre d'indication, et le Sénat n'a jamais ré-

tabli de crédits deux fois supprimés par la Chambre.

Mais le conflit actuel entre la Chambre des députés et le Sénat ne vient pas du relèvement des crédits, il se pose sur la disjonction de la réforme de l'impôt des boissons du budget. Le Sénat a-t-il le droit de distraire de la loi des finances un certain nombre d'articles et de les supprimer ? Peut-il dire à la Chambre. « Ils ne comptent pas pour moi, je les enlève ; je les examinerai peut-être plus tard, mais, pour le moment, je les tiens pour non venus... »

Cette affirmation soulève d'autres questions : si les articles concernant le régime des boissons restent isolés au Sénat, est-ce que le Sénat doit en être considéré comme saisi ? Ils ont bien été déposés à la Chambre tout d'abord, et votés par la Chambre. C'est vrai. Mais ils font l'objet d'un projet distinct, maintenant séparé de la loi des finances : peut-on, au point de vue constitutionnel, admettre que le Sénat est autorisé à en délibérer ?

On répond : « Oui, parce que le Sénat a été saisi par la loi de finances. Ce projet demeure donc. Le Sénat peut l'examiner pour le faire incorporer, par exemple, dans le budget de 1894 ou en faire une loi distincte. »

Mais il faut bien reconnaître que l'article 8 est à modifier dans la prochaine révision de la Constitution. Tel qu'il est, il peut provoquer tous les conflits.

Rien, dans la Constitution, ne défend au Sénat de disjoindre des articles d'un projet de loi de finances qui lui est présenté, pour s'en réserver l'examen ultérieur.

Rien, dans la Constitution, n'oblige la Chambre à accepter une loi dont le Sénat aurait distrait un certain nombre d'articles.

Les deux assemblées peuvent donc rester indéfiniment dans cette situation, si un ministère n'a pas assez d'autorité pour intervenir, en quelque sorte, comme arbitre entre les deux Chambres, et donner, à un texte trop vague, une solution pratique.

J. QUERCYTAIN.

## INFORMATIONS

### La crise ministérielle

La combinaison ministérielle que poursuivait M. Charles Dupuy et à laquelle pour être définitive, il ne manquait que l'adhésion de MM. Peytral, Lockroy et Milliard, a échoué mardi matin.

M. Peytral, à qui le ministre de l'Instruction publique du cabinet démissionnaire avait offert le portefeuille des finances, s'est rendu mardi matin auprès de M. Charles Dupuy et a accepté l'offre qui lui était faite à la condition que M. Lockroy entrerait dans le nouveau ministère.

M. Lockroy, pressenti pour le portefeuille du commerce, a refusé de faire partie de la combinaison.

Le sous-préfet des Andelys avait été chargé par dépêche de transmettre à M. Milliard, qui se trouvait dans l'Eure, l'offre d'entrer dans le nouveau ministère avec le portefeuille de la justice.

Le sénateur de l'Eure a répondu par télégramme qu'il n'accepte pas, pour des raisons personnelles, l'offre qui lui était faite.

En présence de ces refus, M. Charles Dupuy s'est rendu mardi à dix heures à l'Elysée pour faire connaître à M. Carnot son intention de ne pas continuer ses négociations pour la formation du nouveau cabinet.

M. CASIMIR PÉRIER

Le président de la République a remercié M. Charles Dupuy et a aussitôt mandé auprès de lui M. Casimir Périer, à qui, pour la troisième fois depuis vendredi, il a offert la mission de constituer un nouveau ministère. Mais le président de la Chambre a décliné de nouveau cette offre, voulant se consacrer exclusivement à ses fonctions présidentielles.

### L'IMPRESSION A LA CHAMBRE

Dans les couloirs de la Chambre où les députés étaient venus assez nombreux à l'occasion de la séance, on ne s'occupait que des incidents qui se sont produits depuis l'ouverture de la crise : l'échec prévu de la combinaison Méline et l'échec que venait d'éprouver M. Charles Dupuy.

A ce sujet, des députés ordinairement bien informés prétendaient que M. Charles Dupuy serait arrivé à former un ministère et qu'il y avait renoncé parce que sa combinaison avait paru d'une nuance trop avancée à l'Elysée.

Aussi la nouvelle que M. Peytral venait d'être mandé par le président de la République pour recevoir l'offre de constituer le nouveau cabinet,

rencontrait-elle peu de créance dans les couloirs de la Chambre.

A deux heures, en effet, on apprenait que M. Charles Dupuy avait été mandé à une heure et demie à l'Elysée, et que le président de la République lui avait de nouveau offert de constituer le ministère.

M. Charles Dupuy promettait à M. Carnot de faire de nouveaux efforts pour arriver à la solution de la crise et recommençait aussitôt ses démarches.

\* \* \*

## LE NOUVEAU MINISTÈRE

Paris, 4 avril, soir.

Le ministère est définitivement constitué comme suit :

Ch. DUPUY, présidence du Conseil et intérieur.  
DEVELLE, affaires étrangères.  
PEYTRAL, finances.  
GUÉRIN, sénateur, justice.  
POINCARÉ, instruction publique et cultes.  
Général LOIZILLON, guerre.  
Amiral RIEUNIER, marine.  
VIETTE, travaux publics.  
TERRIER, commerce et industrie.  
VIGER, agriculture.  
M. DELCASSÉ, reste sous-secrétaire d'Etat pour les colonies.

\* \* \*

### La déclaration du ministère

La déclaration du nouveau cabinet sera très courte et très énergique. Elle dira que la Chambre a encore beaucoup à faire. Elle l'invitera à mener promptement à bonne fin sa tâche avant les prochaines élections. Elle ajoutera que le nouveau cabinet n'aura pas la prétention d'être brillant, mais celle d'être ferme, énergique, profondément dévoué aux intérêts de la République et de la patrie, ne demandant d'autre récompense et n'ayant d'autre ambition que de faire consciencieusement son devoir.

Enfin, le ministère demandera à la Chambre de voter rapidement le budget en discussion, qui est le troisième de la législature actuelle, afin de se préparer à voter le quatrième qui marquera le terme de ses travaux.

\* \* \*

### Le ministère et la presse

Les journaux radicaux témoignent généralement leur sympathie au nouveau ministère où les républicains avancés figurent honorablement.

La plupart des autres organes républicains avancés font leurs réserves et promettent leur concours conditionnel.

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT »

16

LE

## GARÇON DE JEU

Par JULES DE GASTYNE

PREMIÈRE PARTIE

L'AMOUR AU VILLAGE

IX

— La misérable ! la misérable ! sanglotait-il.

Auguste avait pris la main de Jacques.

— Du courage !

Un bruit de voix parvenait maintenant jusqu'aux jeunes gens.

Le fils du fermier fit appel à toute son énergie. Il voulait entendre.

Il se pencha de nouveau, retenu par son ami qui craignait toujours un éclat.

— J'ai reçu ta lettre, disait M. de Morlac à Louise, après avoir serré la jeune fille dans ses bras. Tu me parles de dangers... Quels sont les dangers qui te menacent ?

— On veut me marier, dit Louise. J'ai été demandée par le fils d'un fermier, nommé Boislaurier, et mon père s'est presque engagé avec le père.

— Mais tu n'as pas accepté, toi ?

— Non, non, tu sais bien que je n'aime que toi.

Jacques se déchirait la poitrine de ses ongles.

— Eh bien ? fit Jean.

— Mais je n'ai pas refusé, non plus, reprit la jeune fille, dans le premier moment... je craignais des demandes d'explication de mon père... des ennuis... j'ai laissé faire... Mais les choses se sont précipitées... Mon père m'a emmenée chez le payan... Nous y avons dîné... On me considère déjà là-bas comme la brue de la maison.

— Tu te dégageras, voilà tout, fit M. de Morlac.

— Oui... Ce n'est pas là encore ce qui m'inquiète le plus.

— Quoi donc encore.

Louise se pencha toute rougissante à l'oreille de son amant et murmura tout bas quelques mots que Jacques n'entendit pas mais dont il devina le sens... à l'attitude des deux interlocuteurs...

Il fit un mouvement brusque comme pour s'élançer.

Auguste dut s'accrocher à lui.

— Laisse-moi, dit-il durement.

Puis il ajouta :

— Oh ! l'infâme !... l'infâme !

— Et tu es sûre, disait le fils du duc de Morlac de ne pas t'être trompée ?...

— Absolument sûre...

— Et depuis deux mois ?

— Depuis deux mois...

— Diable !

— J'ai fait tout ce que j'ai pu, poursuivit la jeune fille, pour cacher mon état, mais j'ensens que je ne pourrais plus le dissimuler longtemps. Mon corsac m'étouffe. Il y a des moments où je crois que je vais passer, tellement je souffre.

Jean de Morlac semblait fort décontenancé.

— Que faire ? balbutia-t-il.

Louise lui prit la main.

Ses traits étaient devenus énergiques, les yeux fulgurants.

Sa voix avait comme une vibration métallique.

Elle était si belle ainsi que Jacques l'admirait presque, malgré toutes les tortures qu'il endurait.

— Que faire, répéta-t-elle... partir !

— Partir ? fit Jean... Où cela ?...

— Où tu vas. Ne m'as-tu pas dit que tu allais quitter le château.

— Certainement... Je vais faire mon droit à Paris.

— Emmène-moi !

Le comte fit un geste gêné.

— Que je t'emmène ?...

— Oui, est-ce que tu hésiterais ?... Est-ce que nous ne sommes pas l'un à l'autre pour la vie ? Est-ce que je ne t'ai pas tout donné, moi, mon bonheur, mon avenir ? Est-ce que je vis maintenant pour autre chose que pour toi ?

— Mais ton père, ta position, bégaya Jean, ce départ brusque peut le tuer.

— Ce n'est pas mon père qui peut m'arrêter, dit virilement Louise. Il aura autant de peine à me voir déshonorée qu'à me voir partie.

Jean ne répondit pas.

Sa maîtresse remarqua son air embarrassé.

Un éclair brilla dans ses yeux.

— Est-ce que tu refuserais ? dit-elle en le regardant bien en face... Est-ce qu'après m'avoir perdue ?...

La jeune femme n'acheva pas... Sa figure était tellement menaçante que Jean de Morlac tressaillit.

— Non, non, fit-il vivement, je ne refuse pas, mais réfléchis bien.

— Toutes mes réflexions sont faites.

— C'est un coup de tête qui peut avoir pour la suite de graves conséquences.

— Pour toi ? s'écria Louise avec un sourire de dédain.

— Pour nous deux.

— Parce qu'il te lie trop à moi, parce qu'il te force à vivre avec moi toute ta vie, et que tu as bien voulu de moi pour un moment, mais que maintenant...

Louise parlait avec une étrange exaltation.

Jean lui prit les mains, cherchant à la calmer :

— Tu es folle, dit-il... Que vas-tu supposer ?...

— Rien qui ne soit vrai, ne le vois-tu pas à ta mine, à ton attitude ?...

Jean essaya de sourire.

— Où trouverai-je une plus belle maîtresse que toi. Pourquoi l'abandonnerais-je ?

— Je ne veux pas être ta maîtresse mais ta femme, dit énergiquement Louise. Tu me l'as promis... Tu me l'as juré. Voilà le moment de tenir ton serment. Je ne te demande pas de m'épouser. Je sais que c'est impossible pour le moment... Toute ta famille s'y opposerait... Ce que

Le *Journal des Débats* dit qu'il attend le nouveau ministère aux actes et refuse sa confiance préalable.

Les journaux conservateurs reconnaissent son honnêteté, mais ne le croient pas durable.

**Les nouveaux ministres**

Voici quelques renseignements sur les membres nouveaux du ministère dont nous annonçons plus haut la constitution définitive.

**M. Peytral, Ministre des finances.** — 51 ans, fut longtemps pharmacien à Marseille, dont il devint député en 1881.

Républicain radical, bon orateur, sous-secrétaire d'Etat aux finances en 1886, il devint ministre des finances en 1888, dans le cabinet Floquet.

Plusieurs fois président de la commission du budget, et l'est encore actuellement; un des quatre vice-présidents de la Chambre.

**M. Guérin, Ministre de la justice.** — Le moins connu des nouveaux; avocat à Carpentras, fut élu sénateur, en remplacement de M. Naquet, devenu député de la Seine. N'a pas encore la cinquantaine. Républicain modéré.

**M. Poincaré, Ministre de l'instruction publique.** — 33 ans, député de la Meuse. Fut élu en 1887. Orateur de talent, fut rapporteur général du budget quand M. Burdeau fut appelé au ministère de la marine.

**M. Terrier, Ministre du commerce.** — 38 ans, de nuance radicale, député de Dreux (Eure-et-Loir), fut élu en 1889; Protectionniste.

**La prorogation du Panama**

Une dépêche de Bogota, en date du 5 avril, annonce la signature, par les représentants autorisés, d'un contrat prorogeant, pendant vingt mois, la concession du canal de Panama.

On dit que les conditions mises par le gouvernement colombien à la prolongation de la concession du canal de Panama contiennent les clauses suivantes :

Le gouvernement exige qu'on lui verse un nantissement de 6 millions de francs et qu'on lui remette toutes les machines et le matériel, lequel matériel serait rendu à la Compagnie au moment de la reprise des travaux, mais que le gouvernement garderait au cas où la Compagnie ne tiendrait pas ses engagements.

Le contrat original est radicalement modifié. Il n'est tenu aucun compte du contrat passé en 1888 avec M. Bonaparte Wyse.

**Cornélius Herz**

D'après le *Gaulois*, Cornélius Herz, dont l'état s'est subitement amélioré, a décidé de se rendre spontanément à Londres devant le juge de Bow-Street et d'employer tous les moyens pour se justifier.

**Le congrès des Sociétés savantes**

Le congrès annuel des sociétés savantes de Paris et de la province, s'est ouvert, hier, au grand amphithéâtre de la nouvelle Sorbonne.

La séance s'est ouverte sous la présidence de M. Le Blant, membre de l'Institut, directeur honoraire de l'Ecole française de Rome, assisté de MM. Léopold Delisle, Gaston Paris, Alexandre Bertaud, membres de l'Institut, et de M. Raoul de St-Arroman.

Après avoir souhaité la bienvenue aux délégués de Paris et de la province, au nom du co-

je veux, c'est que tu m'emmenes... Dès aujourd'hui, je veux vivre de ta vie. Je veux que mon existence soit tellement soudée à la tienne que rien ne puisse plus l'en détacher.

Je ne te gênerai jamais, je serai ton chien, ta chose. Mais je te veux, je veux te voir toujours... Je ne pourrais plus vivre sans toi... Le reste ne m'est rien...

— Oh ! être aimé ainsi, fit Jacques avec une sorte de rugissement rauque.

— Veux-tu m'emmener, reprit la jeune fille. Dis oui ou non nettement. Si c'est oui, nous partons quand tu voudras, dès demain. Si c'est non, je sais ce qui me restera à faire.

— Et que feras-tu ?...

— Je te tueraï.

Jean eut un geste effrayé.

— Quelle plaisanterie ! bégaya-t-il néanmoins.

— Je ne plaisante pas, reprit Louise. La vie sans toi ne serait pour moi qu'une torture continue. J'aime autant m'en débarrasser tout de suite, et comme je ne veux pas qu'après moi tu appartiennes à une autre...

Le gentilhomme vit au visage de sa maîtresse qu'en effet elle ne riait pas.

Eut-il peur de ses menaces ou se sentit-il à ce moment à tel point affolé par l'amour en mesurant toute la somme d'énergie, de dévouement qui était enfermé pour lui dans le cœur de la fille de l'huissier; toujours est-il que son attitude changea brusquement.

Il saisit la jeune fille dans ses bras et l'embrassa.

— Qu'il soit fait, démon, s'écria-t-il, comme tu

mit des travaux historiques et scientifiques, M. Le Blant a caractérisé, en quelques mots, l'esprit du Congrès et a fait ressortir l'importance des résultats acquis.

**En Espagne**

La régente a signé un décret établissant un impôt de 1 0/0 sur les opérations de Bourse.

**La conquête du Dahomey**

Il résulte d'une lettre de Kotonou que Behanzin, tout en étant considérablement amoindri, ne veut pas se rendre.

On prévoit qu'une seconde campagne sera nécessaire à l'époque des hautes eaux.

**Behanzin en faillite**

Quoi qu'en aient dit les journaux berlinois, il est prouvé que les armes et les munitions employées par Behanzin pour combattre les troupes françaises provenaient de maisons allemandes.

Le commandement en chef du corps expéditionnaire du Bénin vient d'envoyer au ministère de la marine un long rapport concernant ces trafics d'armes.

De Hambourg seulement, trois maisons qui ont des succursales à Wyddah ont, pendant près de six mois, pourvu l'armée dahoméenne de tout l'armement et de toutes les munitions nécessaires pour entreprendre une longue et vigoureuse résistance.

C'est d'abord la maison Frangott et Sollner qui a passé à Behanzin 400 fusils de l'armée prussienne réformés, 200 kilos de poudre et 30,000 cartouches; la maison Barth et Joss, qui lui a fourni 500 fusils à tir rapide de provenance anglaise et 180,000 cartouches; enfin la maison Godelt, qui a livré 400 chassepots et 26,000 cartouches.

Ces chassepots sont de fabrication française; ce sont ceux qui ont été pris à Metz et à Sedan, et qui sont restés dans les magasins du gouvernement allemand jusqu'au moment où l'entreprise Godelt a fini par les acheter pour les vendre ensuite au roi du Dahomey.

On sait que l'artillerie de Behanzin n'a pu encore tomber entre nos mains; ces canons sont du système Krupp et vendus, comme le reste, par ces excellents teutons.

Tous ces envois ont été faits par Wyddah où, si nous en croyons des renseignements particuliers, les colons allemands avaient eu soin d'installer un quai spécial pour le débarquement de tous ces engins de guerre.

Détail piquant: Behanzin n'a encore payé qu'une faible partie de toutes ces livraisons, et doit encore plusieurs centaines de mille francs à ses fournisseurs, qui commencent à montrer les dents.

Le roi du Dahomey va probablement recevoir d'ici peu du papier timbré daté de Berlin et de Hambourg.

**CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE**

**Commission départementale**

La commission départementale se réunira le lundi 10 avril.

Ordre du jour :  
Infirmes secourus à domicile; dépenses du 4<sup>e</sup>

le désires.

Louise poussa un cri de joie.

— Tu m'emmenes ?

— Oui...

— Quand ?

— Demain.

La jeune femme, toute frissonnante, avait jeté les bras autour du cou de son amant dans une sorte d'abandon sauvage.

— Comme je t'aime ! comme je t'aime, s'écria-t-elle.

Depuis un instant, Jacques, hors de lui, les yeux à fleur de tête, se ramassait sur lui-même pour s'élançer. Il profita d'un moment d'inattention d'Auguste et d'un seul bond, d'un bond terrible et prompt comme celui d'un jaguar, il vint tomber aux pieds des deux amoureux qui se séparèrent en poussant des cris d'effroi.

— Maudits ! maudits ! hurlait le fils du fermier...

XI

Un tremblement de stupeur profonde suivit cette apparition inattendue.

Jean se demandait d'où pouvait lui venir cet homme, qui il était, ce qu'il voulait.

Il allait avancer pour exiger des explications, quand Louise le retint par la main. Elle avait reconnu Jacques et repris tout son sang-froid.

— Vous avez entendu ? dit-elle au fils du fermier... Vous savez tout ? J'aime mieux ça ?

— Infâme ! grogna le paysan.

Auguste, qui était remis de l'ahurissement que lui avait causé la fuite si brusque de son ami,

trimestre 1892; état supplémentaire; malades indigents entretenus dans les hospices en 1892; subvention aux communes.

Marminiac: réparation du cimetière, demande de subvention.

Nadillac: réparation de la fontaine publique, demande de subvention.

Saint-Pantaléon: construction d'un lavoir public, demande de subvention.

Cardaillac: construction d'un préau à l'école de garçons, demande de subvention.

Créglols: réparation de la maison d'école, demande de subvention.

Montcabrier: acquisition de mobilier scolaire, demande de subvention.

Saint-Pantaléon: construction d'un préau couvert, demande de subvention.

Vire: bâtiment scolaire (rappel d'une subvention allouée par le Conseil général).

Saint-Simon: classement d'un chemin vicinal ordinaire.

Viazac: réparations scolaires, demandes de secours.

Thédirac: Travaux supplémentaires à l'école de filles; emploi du rabais obtenu à l'adjudication: classement.

Etat des ordonnances délivrées par le ministre et des mandats émis en vertu des ordonnances.

**Procès-verbal**

A la suite d'un article publié dans différents journaux du Sud-Ouest, notamment dans l'*Avenir de Lot-et-Garonne*, sous la signature de M. G. Pagès du Port, M. Plantié se trouvant gravement offensé, a prié MM. Bitaubé et Dauzon de demander à M. G. Pagès du Port la rétractation de l'injure contenue dans cet article ou une réparation par les armes.

M. G. Pagès du Port a mis MM. Bitaubé et Dauzon en rapport avec MM. Munin-Bourdin et Depeyre, lesquels ont déclaré, au nom de leur client, que sans difficulté il retirait de cet article de polémique les expressions dont M. Plantié s'est trouvé justement outragé.

Les témoins des deux parties, ayant jugé l'incident clos, ont signé le présent procès-verbal.

Cahors, le 29 mars 1893.

Pour M. Plantié :

P. BITAUBÉ; Philippe DAUZON.

Pour M. G. Pagès du Port :

E. MUNIN-BOURDIN; E. DEPEYRE.

**Société de Secours mutuels de Cahors**

Les membres de la Société de Secours Mutuels se réuniront en assemblée générale, pour le 2<sup>me</sup> trimestre de 1893, Dimanche prochain, 9 Avril, à 8 heures et demi du matin, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville.

**Promotion**

Par décret, en date du 31 mars 1893, rendu sur la proposition du ministre de la guerre, MM. Burckard et Fabre, sous-lieutenants au 7<sup>e</sup> d'infanterie, ont été promus au grade de lieutenant pour prendre rang au 1<sup>er</sup> avril 1893, et sont, par décision ministérielle du même jour, maintenus à leurs corps.

**Classement des sous-officiers pour des emplois civils**

Parmi les sous-officiers classés pour des emplois civils par la commission composée conformément aux prescriptions de la loi du 18 mars

sortit de sa cachette et se montra à ce moment.

Il voulait intervenir.

— Laisse-nous, prononça Jacques d'un ton si impérieux que le jeune homme n'osa pas passer outre.

Jean de Morlac s'avança tout pâle de colère, vers le groupe formé par Louise et Jacques.

— Mais qui est monsieur ? demanda-t-il.

— C'est celui dont je t'ai parlé, le fils du fermier. Celui qu'on voulait me donner pour mari.

— Et qui commence son rôle en espionnant, fit dédaigneusement le jeune homme.

Jacques se retourna, un grognement aux dents.

— Toi... dit-il ?

Il fit un geste de menace, mais son poing tomba.

— Drôle ! grommeia le gentilhomme.

Auguste tirait son ami par la manche.

— Laisse-les, puisque tu sais tout maintenant.

— Les laisser ! s'écria Jacques ivre de fureur. Tu n'as donc pas entendu qu'il vient de m'insulter.

Il se tourna vers Jean.

— Tout noble que vous êtes... commençait-il.

Il avait la tête perdue. Il ne savait plus ce qu'il disait.

Puis, d'un ton méprisant à l'adresse de Louise :

— Quant à elle...

— Elle, je te prie de la laisser tranquille et de ne pas l'injurier, si tu tiens encore à tes oreilles...

1889 (article 24), nous relevons les noms suivants :

**Contributions directes.** — Percepteur : M. Charles-Honoré Dayet, adjudant au 7<sup>e</sup> régiment d'infanterie, au corps, nommé le 15 mars 1893.

**Contributions indirectes.** — Receveur ruraliste de 1<sup>re</sup> classe : M. Carle, adjudant au 7<sup>e</sup> régiment d'infanterie, au corps, nommé le 2 janvier 1893.

La nomination de ces sous-officiers aux emplois réservés par la loi précitée, aura lieu d'après leur classement, au fur et à mesure des vacances.

Le sergent Barciot, de la 17<sup>e</sup> section de secrétaires d'Etat-major, employé au bureau de recrutement de Cahors, a été classé pour l'emploi de Receveur ruraliste de 1<sup>re</sup> classe.

**Commission de réforme**

La commission de réforme qui devait se réunir à l'hôpital de Cahors le mardi 11 avril, ne se réunira que le mardi suivant 18 avril.

**Exercice d'embarquement**

Le 7<sup>e</sup> de ligne exécutera lundi prochain, à 1 heure de l'après-midi, un exercice d'embarquement en chemin de fer, à la gare de Cahors. Cet exercice sera commandé par M. le commandant Bourdeau, du 3<sup>e</sup> bataillon. On embarquera en même temps 4 voitures de compagnie, un fourgon à vivres, une voiture à bagages et une voiture médicale. Ces voitures auront leur chargement complet.

Mardi, 11 avril, à 8 heures du soir, même exercice sous les ordres de M. le commandant Maréchal, commandant le 2<sup>e</sup> bataillon.

**L'infanterie de marine**

L'appel fait aux volontaires de l'armée de terre pour compléter les troupes de la marine a donné de tels résultats que la classe 1892 ne fournira, dès cette année, aucun contingent à l'infanterie de marine.

2,700 hommes devaient y être affectés, mais le ministre de la guerre vient de donner contre-ordre aux bureaux de recrutement.

**Manœuvres de cadres**

Vingt-quatre officiers par division d'infanterie prendront part cet été à une manœuvre avec cadres figurant pendant cinq jours les divers rouages d'une division à effectif de guerre.

Les commandants de corps d'armée pourront, toutefois, substituer à la manœuvre de division avec cadres, une simple manœuvre de brigade avec cadres, nécessitant seulement pendant quatre jours l'emploi de seize officiers.

Dans la cavalerie, les 1<sup>re</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> divisions, la 6<sup>e</sup> brigade de dragons organiseront des manœuvres avec cadres aux environs de Paris, de Châlons, dans les Ardennes, le Jura et la Côte-d'Or.

Pour la première fois, les généraux et les colonels de réserve vont être à même de se familiariser avec leur rôle en campagne.

Des manœuvres avec cadres de divisions ou de brigades de réserve sont autorisées dans les 1<sup>re</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> corps.

On attend beaucoup de bien du contact des généraux du cadre de réserve, des officiers supérieurs en retraite appelés à s'amalgamer avec les officiers des quatrièmes bataillons de l'armée active, pour constituer des corps d'armée de réserve.

**Inspection académique**

Par arrêté en date du 30 mars, M. Monteils,

— Et qui viendrait me les couper ?

— Moi !

Les deux rivaux étaient maintenant poing à poing, bouche à bouche, les yeux étincelants...

Louise d'un côté, Auguste de l'autre, voulurent les séparer, mais avant qu'ils eussent pu faire un mouvement, Jacques avait saisi son adversaire dans ses bras puissants et l'avait enlevé de terre...

Il le tint un instant suspendu en l'air, comme se demandant ce qu'il allait en faire, le balançant au-dessus de la pièce d'eau...

Puis, à colère tomba brusquement.

Il eut un rire méprisant.

— Elle n'en vaut pas la peine, dit-il.

Ses mains se détendirent, et le gentilhomme alla rouler sur le gazon, tout étourdi.

— Viens ! fit le jeune homme à son ami.

Les deux paysans disparurent rapidement à travers les ténèbres.

Il était une heure du matin quand le fils Bois-laurier rentra à la ferme.

Tout semblait dormir dans la maison, mais le père n'avait pas encore fermé l'œil. Il guettait avec anxiété le moindre bruit qui lui signalerait la rentrée de son fils.

Plus la nuit s'approchait, plus son inquiétude devenait vive.

Qu'avait donc Jacques ? Où était-il allé ?...

A côté de lui, sa femme dormait sans partager ses inquiétudes.

(A suivre.)

commis principal de l'inspection académique du Lot, est nommé secrétaire de ladite inspection et rangé dans la 4<sup>e</sup> classe (nouvelle) de son emploi.

M. Marty, commis auxiliaire de l'inspection du Lot, est nommé commis d'inspection académique et rangé dans la 3<sup>e</sup> classe (nouvelle) de son emploi.

**Objet trouvé**

M. Carriol, conducteur des ponts et chaussées, a trouvé, le jour de la foire, sur le boulevard Gambetta, un titre de rente de 50 francs qu'il s'est empressé de déposer au bureau de police.

**L'influenza**

L'influenza est à Cahors ! De nombreuses familles sont atteintes par la fameuse grippe.

**Vol à la gare**

Mercredi matin, le sieur Coudere, employé au transport des colis de la grande vitesse, se rendait à la gare pour toucher une somme de 3,800 francs.

Le caissier de la grande vitesse s'est mis en devoir de faire ce versement et a ouvert le coffre-fort où la somme était renfermée.

Qu'on juge de sa stupéfaction quand il a vu que cette somme avait disparu.

Le coffre-fort, examiné, ne portait aucune trace d'effraction et avait dû être ouvert à l'aide de fausses clefs.

Le vol a été commis pendant la nuit.

Une enquête est ouverte.

**Une lettre épique**

Voici une lettre appelée à faire le tour du monde :

« Monsieur le préfet,

Les habitants du faubourg Saint-Georges, soussignés, ont l'honneur de venir porter à votre connaissance qu'à la suite du décès de l'abbé M. de Bercegol, desservant l'église Notre-Dame, ils ont fait une demande à M. l'évêque de Cahors, afin d'obtenir la nomination de M. l'abbé Magne, en remplacement du défunt.

M. l'évêque n'ayant pas cru devoir donner une réponse favorable à cette demande, les soussignés viennent, en conséquence, solliciter de votre haute bienveillance l'autorisation de faire fermer l'église.

Dans l'espoir que vous voudrez bien faire droit à leur demande, les soussignés ont l'honneur de se dire vos très humbles et très obéissants serviteurs.

« Suivent un groupe de signatures. »

Nous regrettons que les signataires n'aient pas inscrit leurs noms au bas de cette page absolument pittoresque.

**Revue d'appel en 1893**

On sait que, d'après les instructions ministérielles, les hommes du service auxiliaire doivent se présenter à cinq appels : quatre pendant les années de service actif et de réserve, et un pendant la durée du service dans l'armée territoriale.

Cette année, le ministre convoque les hommes de cette catégorie des classes 1890, 1877, 1872.

Le service auxiliaire comprend deux catégories de jeunes gens :

- 1<sup>o</sup> Ceux qui n'ont pas la taille de 1<sup>m</sup> 54.
- 2<sup>o</sup> Ceux qui sont atteints de difformités ou d'infirmités qui, sans motiver l'exemption, les rendent absolument incapables d'un service actif. C'est le conseil de révision qui a opéré le classement dans les services auxiliaires.

Ces jeunes gens ne sont employés qu'en cas de mobilisation ou de guerre; ils sont alors répartis dans diverses catégories susceptibles d'être utilisées : notamment dans les lieux de concentration pour le service d'alimentation; dans les stations halte-repas; pour la réquisition des chevaux et voitures, etc...

En temps de paix, ils n'ont d'autre obligation que les appels dont il est parlé plus haut.

\*\*\*

La nouvelle loi a encore spécifié que les hommes de la réserve de l'armée territoriale pourraient être soumis, pendant leur temps de service dans ladite réserve, à une revue d'appel pour laquelle la durée de déplacement imposé n'excèdera pas une journée. Cette revue s'effectuera pendant la première année de service dans la réserve de la territoriale. Elle portera, cette année, sur les hommes de la classe 1872. D'où il résulte que, cette année, toute la classe 1872 se trouve convoquée.

Tous ceux qui sont dans les conditions énumérées ci-dessus doivent se rendre, porteurs de leur livret, au chef-lieu de canton, dans la matinée du jour où a lieu le conseil de révision. Il ne faut pas oublier cette convocation, sous peine d'avoir à faire quelques jours de prison dans les locaux disciplinaires du régiment le plus voisin.

**Le Timbre-Quittance**

Le directeur général de la Caisse des dépôts et consignations vient d'adresser aux trésoriers généraux et aux receveurs particuliers une circulaire relative au paiement du prix du timbre-quitte de dix centimes. L'administration reconnaît, enfin, que cet impôt ne peut plus être

mis à la charge des parties prenantes, à propos de quittances sous-seing privé qui constatent leur libération. En conséquence, la règle suivie jusqu'à ce jour, en dépit de nombreuses réclamations, va être modifiée, et le prix du timbre sera dorénavant supporté par les caisses publiques pour les acquits de consignations judiciaires ou administratives.

**Arrestation**

Au cours de l'instruction concernant le nommé Rigal dont nous avons annoncé l'arrestation, pour divers vols qualifiés commis à Cahors ou dans les environs, une confrontation devant le juge d'instruction a eu lieu hier entre Rigal et Guiraudet, maçon, natif de Bégoux, repris de justice dangereux, qui avait été soupçonné d'être un des complices de Rigal.

Après la confrontation de ces deux individus, M. le juge d'instruction a fait arrêter Guiraudet.

**Les poteaux télégraphiques**

L'administration des postes et télégraphes peut-elle établir sur toutes les parties des immeubles particuliers les supports ou poteaux destinés à faciliter les communications télégraphiques ou téléphoniques ?

On l'avait cru jusqu'ici, mais le tribunal des conflits vient d'en juger autrement.

Il a décidé, en dépit d'un arrêté de conflit, que les travaux de ce genre, lorsqu'ils ont leur assiette, non sur le toit d'une maison, par exemple, mais dans l'intérieur de la propriété, ne constituent pas une servitude légale, mais une emprise sur l'immeuble, et que, par conséquent, l'autorité judiciaire peut ordonner l'enlèvement des appareils indûment placés.

**Foire du 1<sup>er</sup> Avril 1893**

La foire du 1<sup>er</sup> avril favorisée par un temps magnifique a été très importante. Les divers marchés étaient bien garnis et il s'est traité beaucoup d'affaires.

Bœufs ou vaches amenés 800 environ, ceux destinés à la boucherie se sont vendus de 30 à 34 francs les 50 kilogrammes, poids vif et les attelages au cours des derniers marchés, avec une légère hausse.

Porcs gras amenés 30 environ, vendus 38 fr. les 50 kilogrammes, porcelets 350, vendus à raison de 15 à 35 fr. la pièce selon grosseur.

Moutons ou brebis exposés en vente 1400 environ, les gras ont été livrés à raison de 0 fr. 50 à 0 fr. 65 le kilogramme, selon qualité. Le cours des brebis pour l'élevage est un peu en baisse.

Blé en vente 300 hectolitres, vendus 280 au prix moyen de 17 fr. 50 l'hectolitre.

Maïs en vente 250 hectolitres, vendus 230 au prix moyen de 12 fr. 25 l'hectolitre.

Pommes de terre vendues de 2 fr. 50 à 4 fr. 60 les 80 litres.

Volailles grasses, 0 fr. 70 le demi-kilo. Poulets, 0 fr. 90 le demi-kilo, et les œufs 0 fr. 55 la douzaine.

Il n'y a pas eu de vols ni d'accidents.

**Gramat**

Concours de pouliches de 2 et 3 ans à Gramat, en 1893

Un concours de pouliches de deux et trois ans, de demi-sang, aura lieu à Gramat, le jeudi 27 avril, à onze heures.

Les primes affectées à chaque catégorie sont ainsi établies :

Pour pouliches de 3 ans saillies, l'Etat accorde une prime de 200 fr. une de 220, une de 200, deux de 145, dix de 90, total 1,870 fr. — En outre, le département en accorde : deux de 75 fr. trois de 70 fr. et quatre de 50 fr.; total 560 fr.

Pour les pouliches de 2 ans, le département accorde : une prime de 200 fr. une de 150, une de 100, deux de 90, deux de 80, six de 60, quatre de 50, deux de 45, total 1,440 fr.

La circonscription du concours est délimitée comme il suit, et toutes les pouliches appartenant à cette circonscription depuis trois mois au moins pourront concourir. Font partie de cette circonscription toutes les communes de l'arrondissement de Gourdon, celles des cantons de Bretenoux, Saint-Céré et Latronquière, et quelques-unes des cantons de Lacapelle-Marival et de Livernon.

**Gourdon**

Notre nouveau procureur de la République, M. Frialon, a pris possession de son poste, jeudi dernier.

**Payrignac**

Vendredi dernier, à Cognac, commune de Payrignac, un incendie accidentel a détruit une grange et un hangar appartenant au nommé Simon, cultivateur à Gourdon. Les pertes couvertes par une assurance, sont évaluées à environ 800 fr.

**Thédirac**

Samedi, à Thédirac, un incendie a détruit une grange et les récoltes qu'elle renfermait, causant une perte d'environ 1700 fr. au propriétaire, le sieur Cantarel. — Assuré.

**Souillac**

M. Canette, receveur principal entreposeur des contributions indirectes à Mont-de-Marsan, est nommé receveur entreposeur à Souillac.

**Prayssac**

Mlle Auchier, receveuse des postes et télégraphes à Puycaquier (Gers), est nommée receveuse à Prayssac, en remplacement de Mlle Laporte, nommée à Vaour (Tarn).

**Livernon**

Dimanche prochain, 9 du courant, à une heure et demi du soir, M. Drouhault, professeur départemental d'agriculture, fera une conférence agricole publique et gratuite à la mairie de Livernon.

Sujet : Fumier de ferme et engrais chimiques.

**THÉÂTRE DE CAHORS**

DIRECTION DE M. J.-P. GUYOT

La représentation de mardi n'a pas entièrement satisfait le public. On s'attendait à entendre plusieurs bonnes recrues et tout s'est borné à un baryton, M. Nérel, dont la voix chaude et bien timbrée a rendu la soirée supportable.

Nous engageons M. Guyot à faire des réformes plus radicales dans son personnel, s'il tient à conserver la faveur du public cadurcien.

Dimanche 10 avril

**Les Cloches de Corneville**

Opéra comique en 4 actes, mus. de Planquette

**VITICULTURE**

**La crise de la viticulture**

Nous lisons dans la *Dépêche* que les vins du Midi ne se vendaient pas pour trois raisons principales :

- 1<sup>o</sup> Insuffisante protection de nos tarifs ;
- 2<sup>o</sup> Prohibition d'un plâtrage efficace ;
- 3<sup>o</sup> Différence du change entre la France et l'Espagne.

Tout le monde sait que le tarif minimum espagnol est plus élevé que le tarif minimum français. D'autre part, il faut ignorer le premier mot de viticulture pour ne pas savoir que le plâtre est absolument nécessaire à la bonne conservation des vins du Midi. Ces deux premières causes du ralentissement des affaires étant claires jusqu'à l'évidence, nous n'y insistons pas autrement. Il n'en est pas de même de la troisième qui exige pour être bien comprise la connaissance de quelques notions élémentaires d'économie politique. Nous prions le lecteur de ne pas s'effrayer de ces mots ambitieux : économie politique, cours du change. Les choses sont en réalité plus simples que les mots ; pas n'est besoin pour les comprendre d'avoir usé un nombre indéfini de fonds de culotte sur les bancs du collège ou de la Faculté de droit.

Simplement, voici ce qui en est : L'Espagne achète à la France certaines marchandises, des articles de Paris, par exemple ; la France achète à l'Espagne des vins. Il en résulte que les deux pays sont réciproquement créanciers et débiteurs l'un de l'autre. Pour éteindre chacune de ces dettes ou de ces créances, les commerçants n'ont que très rarement recours au paiement en espèces ; les déplacements de monnaie métallique sont difficiles lorsqu'il s'agit de grosses sommes ; ils présentent souvent certains dangers et sont toujours très coûteux.

Aussi, depuis fort longtemps, les commerçants des divers pays ont-ils remplacé le paiement en espèce et numéraire par le paiement en effets de commerce, en lettre de change par exemple.

Donc des relations commerciales de la France et de l'Espagne naît un va-et-vient de lettres de change dont les unes ont pour but de payer en Espagne les dettes des négociants français, les autres de payer en France les dettes des négociants espagnols.

Or, et c'est ici le point délicat, il se trouve que ces lettres de change sont l'objet d'un commerce très actif tout comme des marchandises ordinaires : par conséquent leur prix comme celui du blé ou du bois, est variable; les banquiers le savent. Ainsi une lettre de change de 1,000 francs tirée sur Barcelone ne vaudra pas toujours 1,000 fr. ou en deçà : elle peut arriver, par exemple, à 1,050 ou tomber à 950 fr.; dans le premier cas, on dit que la lettre est cotée au-dessus du pair ; dans le second, elle est au-dessous, c'est le cas actuel.

Cela étant donné, il est facile maintenant de voir ce qui se passe. Un négociant français ayant acheté pour 1,000 fr. de vin d'Espagne, achètera pour se libérer une lettre de change de 1,000 fr., payable chez un banquier de Barcelone, par exemple. Or, cette lettre achetée — nous le supposons — sur le marché de Paris, est cotée au-dessous du pair ; elle ne vaut que 950 fr. Voici donc un négociant qui, ayant reçu pour 1,000 fr. de marchandise, se libérera en payant seulement 950 fr.

Si, d'aventure, ce commerçant français aime mieux emporter avec lui une quantité de mon-

naie métallique suffisante pour payer directement au propriétaire espagnol le vin qu'il lui achète, le résultat sera le même.

Arrivé en Espagne, le négociant échangera la monnaie française contre de la monnaie espagnole. Or, cette dernière, pour beaucoup de raisons, est quelque peu dépréciée de 5 0/0 par exemple. Donc, pour 1,000 fr. de monnaie française, notre commerçant touchera 1,050 fr. de monnaie espagnole. L'avantage de l'opération saute aux yeux.

Résumons : Dans le cas du paiement en effets de commerce, le négociant se trouve avoir touché pour 1,000 fr. de vin, moyennant 950 fr.; dans le cas du paiement en espèces, il touche avec 1,000 fr. pour 1,050 fr. de vin.

On voit maintenant pourquoi ces bons négociants de Bercy et d'ailleurs continuent à acheter les vins d'Espagne et dédaignent les nôtres.

Qui perd le plus de cela ? — Les Espagnols qui donnent plus de marchandise que pour l'argent. A ce métier on se ruine, c'est évident. — En second lieu, ce sont les producteurs français qui sont obligés de garder leur vin en cave. Le consommateur, lui, ne gagne ni ne perd, en apparence, car il paie toujours au même prix un vin toujours aussi mauvais. Les négociants et les banquiers, eux, ont tout le bénéfice de l'opération.

Voilà comment de simples intermédiaires, qui ne produisent rien, bâtissent des fortunes énormes sur la ruine de ceux qui travaillent. Le producteur supportera-t-il toujours avec la même patience ces parasites du travail ? Un mouvement, timide encore, se dessine qui tend à mettre le producteur en contact direct avec le consommateur. Souhaitons qu'il accélère et réussisse bientôt. Il n'est que temps.

Nouilles aux Chuis et Macaroni \*\*\*  
**RIVOIRE & CARRET**  
En boîtes et paquets de 250 et 500 grammes  
Réclamez dans toutes les Epicerias

**Vignes Américaines**  
**100,000 PLANTS A VENDRE**

Solonis, 1 mètre de long 0,008 mill. au petit bout. 50<sup>c</sup> le mille.  
Riparias portalis, id. id. 50<sup>c</sup> id.  
Riparias géant, id. id. 50<sup>c</sup> id.  
Bois pour pépinières de ces trois variétés à..... 10<sup>c</sup> id.  
Portugais bleu, greffés sur *Vialla*,  
*Riparia*, *Jaquex*, etc. etc.,  
extra beaux, à..... 200<sup>c</sup> id.  
Greffés du pays, 150 fr. le mille en 1<sup>er</sup> choix.  
S'adresser au propriétaire : M. VICTOR COMBES, à Vire, par Puy-l'Evêque (Lot).

« Depuis longtemps je souffrais d'une grande constipation, je ne mangeais plus et ne dormais plus ; je pris alors des Pilules Suisses et maintenant je suis guéri. » Voilà ce que disent des centaines de lettres, dont le texte original se trouve dans le recueil des 1,161 attestations légales, envoyées franco sur demande par la pharmacie Hertzog, 28, rue de Grammont, Paris.

**PLUS DE DOULEURS**  
Rhumatismes, Sciatique, Goutte, Maux de Reins, Points de Côté, Toux rebelle, Bronchites, etc.  
PAR L'APPLICATION DU **VÉRITABLE TOPIQUE BERTRAND AINÉ**  
50 années de succès et des milliers de guérisons ont prouvé son efficacité (Notice gratuite)  
Prix: 0.50, 0.75, 1<sup>fr.</sup>, etc. — Franco contre mandat.  
LYON, 21, place Bellecour ; PARIS, 111, rue Rennes et 102, rue de Valenciennes

**PAPIER WILSON**, Remède souverain pour la Guérison des *Toux, Irritations de Poitrine, Maux de Gorge, Douleurs, Rhumatismes*, etc. — 1 fr. 50 la boîte.  
Ecrire le nom **WILSON**

**LE VIN DE G. SEGUIN** Réveille l'appétit, facilite la digestion, calme les fièvres, combat la *Chlorose* et l'*Anémie*; il convient à tous les tempéraments affaiblis.  
Paris, 378, rue Saint-Honoré.

**BULLETIN FINANCIER**  
du 5 avril 1893

La liquidation finie, on retombe dans le calme. Le marché de nos rentes est lourd. Le nouveau ministère n'est accueilli qu'avec un enthousiasme des plus modérés, en outre, les fonds Russes sont en réaction et on dit ensuite que les caisses d'épargne vendent encore des rentes.

Les places étrangères sont un peu hésitantes. Vienne est lourde.

Le 3 0/0 débute à 96.95, faiblit à 96.72 1/2 et revient en clôture à 96.82 1/2.

Les actions de nos grands établissements de crédits, faibles au début se sont un peu relevées en fin de séance. Le Crédit Foncier se relève de 971.25 à 976.25. Le Crédit Lyonnais se maintient bien à 773.75. Le Comptoir National d'Escompte et la Société Générale conservent toute leur fermeté.

Le Suez est en réaction à 2616.25.

Peu d'affaires sur nos grands chemins. En général, les fonds étrangers ne sont pas très brillants. L'aliénation se maintient avec peine à 93.

Les fonds ottomans sont plus faibles. Seule l'Extérieure continue son mouvement ascensionnel. Il y a évidemment une question de rachats de vendeurs. L'action du Comptoir des fonds nationaux est très demandée à 735. La possession d'une action ancienne comporte un droit d'irréductibilité dans la souscription aux actions nouvelles à 500. Cela équivaut à un prix moyen de 617.50, par deux actions appelées à voir leurs cours s'égaliser et jouissant d'un même revenu.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Cahors

Billets d'aller et retour à prix réduits

La compagnie d'Orléans, en vue de faciliter les relations commerciales des régions du Lot avec la ville de Bordeaux, vient de soumettre à l'homologation de l'administration supérieure, une proposition ayant pour objet d'étendre à cette région les dispositions actuellement en vigueur pour les billets aller et retour de toutes classes prévus par son tarif spécial G. V. n° 2.

Aux termes de ce te-proposition des billets d'aller et retour seront délivrés pour Bordeaux par Cahors et les gares et stations de la région et réciproquement.

La durée de validité de ces billets est fixée, aller et retour compris, à un jour jusqu'à une distance de 100 kilomètres, à deux jours jusqu'à une distance de 200 kilomètres et ainsi de suite en augmentant d'un jour par 100 kilomètres ou fraction de 100 kilomètres.

Ces délais sont comptés de minuit à minuit sur la distance du point de départ ou de destination à Bordeaux.

EXCURSIONS

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaires au Croisic et à Guérande.

4<sup>o</sup> Itinéraire

1<sup>re</sup> classe 86 fr. — 2<sup>e</sup> classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, via Blois ou Vendôme, ou par Angers, via Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

NOTA. — Le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire peut être effectué, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, dans les bateaux de la compagnie de la Basse-Loire.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du Billet.

2<sup>e</sup> Itinéraire

1<sup>re</sup> classe 54 fr. — 2<sup>e</sup> classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré à toutes les gares du réseau d'Orléans, des Billets aller et retour comportant les réductions prévues au tarif spécial G. V. n° 2 pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir, et vice versa.

Ces billets sont délivrés toute l'année, à Paris, à la gare d'Orléans (quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

Extrait de la Gazette de santé : « Au moment où la toux, les rhumes, les catarrhes et toute la catégorie des maladies de poitrine exercent leur empire, il est important de rappeler les préparations que l'on doit préférer pour diminuer, soulager et guérir ces affections. Sous ce rapport, il y a lieu de recommander la Pâte de Regnaud, d'un usage agréable et commode pour les malades, soit qu'ils gardent la chambre, soit qu'ils puissent sortir. Bien plus efficace que les tisanes elle les remplace toutes, et comme elle ne contient pas d'opium, on peut l'administrer en toute sécurité aux personnes âgées, comme aux jeunes enfants. »

TOUTES les bonnes CUISINIÈRES vous diront

que le meilleur Tapioca est le Tapioca Rils

Exiger la Marque de Fabrique l'AS de TRÉBLE à QUATRE FEUILLES. Se trouve dans toutes les bonnes Maisons d'épicerie et de produits alimentaires. GROS: 262, Boulevard Voltaire, PARIS.

Eviter les contrefaçons CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

TISANE DUSSOLIN PURGATIF Le meilleur

TISANE DUSSOLIN FORTIFIANT et RECONSTITUANT

TISANE DUSSOLIN DÉPURATIF et ANTIGLAIREUX

TISANE DUSSOLIN GUÉRIT la CONSTIPATION

TISANE DUSSOLIN RÉGÉNÉRATEUR des FORCES

Gros: Ph<sup>o</sup> DERBEQ, 24, r. de Charonne, Paris, et dans toutes les bonnes pharmacies.

SAISON DE PRINTEMPS

Les personnes qui ont l'habitude de se purger au printemps, celles qui craignent le retour des maladies chroniques ou qui sont incommodées par le sang, la bile ou les humeurs, trouveront dans le Chocolat à la magnésie de Desbière un purgatif agréable et très efficace. (Dans les pharmacies.)

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte Breveté S. G. D. G.

Enclume de Famille Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le Protecteur de la Chaussure, système BLAKEY. Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée.

Essayer le Protecteur, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. Lessiveuses Soleil.

Écharpes pour maires et adjoints

EN VENTE: chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

A VENDRE 25 fr. Dictionnaire Dupin de Vorepierre, relié en 2 gros volumes demi-chagrin; a coûté 100 fr.

BIBLIOTHÈQUE SCIENTIFIQUE POPULAIRE PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE CAMILLE FLAMMARION

PHYSIQUE POPULAIRE

Par Emile DESBEAUX

Lauréat de l'Institut.

La Physique étudie les forces de la Nature et l'utilisation de ces forces.

Les découvertes extraordinaires, faites en ces derniers temps, reposent sur les appropriations nouvelles de ces forces.

Les progrès de la science physique sont devenus tout à coup si rapides, les phénomènes physiques sont apparus avec une fécondité si prodigieuse, qu'un livre nouveau — qui relate ces progrès, qui explique ces phénomènes — est devenu indispensable.

La Physique populaire, de M. Emile Desbeaux vient répondre à ce besoin, vient satisfaire à l'ardente curiosité des esprits modernes qui aspirent à pénétrer les mystères dont nous sommes enveloppés, et à parvenir à la connaissance intime et complète de la vie des choses.

La Physique populaire est la quatrième volume de la Bibliothèque fondée par Camille Flammarion dans le but d'exposer, sous une forme accessible à tous, l'ensemble des connaissances humaines.

Cet ouvrage, magnifiquement illustré, mettra sous les yeux des lecteurs toutes les découvertes nouvelles de la science et de l'industrie, les diverses applications de l'énergie, le Phonographe, le Téléphone, le Téléphonographe, le Téléphote, ainsi que les manifestations si variées des forces de la nature, l'énergie électrique, l'énergie lumineuse, l'énergie calorifique, merveilleux phénomènes qui s'accomplissent chaque jour autour de nous et constituent, en somme, la vie de la terre et le cadre de la vie humaine.

Les précédents ouvrages de M. Emile Desbeaux, couronnés à deux reprises par l'Académie française, adoptés par le Ministère de l'Instruction publique pour les bibliothèques scolaires et populaires, traduits en plusieurs langues, sont un sûr garant du succès auquel est destiné la Physique populaire.

La Physique populaire est publiée en 100 livraisons à 10 centimes et en 20 séries à 50 centimes, format grand in-8° Jésus.

Il paraît deux livraisons par semaine. — On peut souscrire à l'ouvrage complet, reçu franco en séries, à leur apparition, contre un mandat de dix francs adressé aux éditeurs:

C. MARPON ET FLAMMARION, 26, rue Racine, PARIS.

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'été.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

UNION DES OUVRIERS Tailleurs de pierre et Maçons

L'Union des ouvriers maçons, tailleurs de pierre, se recommande au public pour tous travaux de maçonnerie, taille de pierre, sculpture, travaux de cimetières, etc., etc. Travaillant par eux-mêmes, ils peuvent, vu leur nombre, activer les travaux et faire les prix les plus modérés.

Siège Social: Rue de Vayrols, n° 7

L'ATLAS NATIONAL

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.

NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES

Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc. 125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent.

ou en 25 séries à 75 centimes

ne reviendra qu'à 18 fr. 75

AVEC 125 CARTES COLORIÉES

15 CENTIMES la livraison avec carte colorée

75 CENTIMES la série de 5 liv. et 5 cartes

La 1<sup>re</sup> liv. à 15 c. contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires d'un spécimen gratis à FAYARD, éditeur, 78, Bd St-Michel, Paris, ou adresser, 75 cent. timb. pour recevoir la 1<sup>re</sup> série

APPAUVRISSEMENT DE SANG

L'anémie, les pâles couleurs, les maux d'estomac, les époques difficiles, les pertes blanches ont besoin pour être guéris rapidement du fer à l'état soluble et de phosphates; on les trouve réunis dans le Phosphate de fer de Leras, très recommandé pour les enfants pâles, délicats, privés d'appétit et les jeunes filles qui se développent difficilement.

Dépôt dans toutes les Pharmacies.

GUÉRISON

Certaine et Radicale de toutes les Affections de la Peau DARTRES, ECZÉMAS, ACNÉ, PSORIASIS, PRURIGO, TÛNEUR, HERPES, LUPUS, etc. MÊME DES PLAIES et ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Médecins les plus célèbres. Le traitement ne dérange nullement du travail, il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible. S'adresser à M. LENORMAND, Médecin-Spécialiste Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires à MELUN (S.-et-M.). Consult. gratuites par Correspondance.

Vins de Bordeaux-Médoc

Vins vieux blancs et rouges au détail et vins en fûts, Cognacs, Rhums, Armagnacs et Champagnes, tous articles de marque et garantis.

Vente à Cahors, 19, rue Saint-Barthélemy, chez M. Lasserre, ancien chef de section.

EAU MINÉRALE NATURELLE

BI-CARBONATÉE SODIQUE de

Saint-Julien de Jordanne (Cantal) Médaille obtenue à l'Exposition Industrielle du Cantal

La bouteille (verre non compris) 0<sup>fr</sup> 30

La caisse de 21 bouteilles... 6 00

S'expédie dans tout le département du Lot. — Transport à la charge du destinataire.

M. Magot, pharmacien, 10, rue de la Liberté, à Cahors.

Le propriétaire-gérant: LAYTOU.

VIGNES AMÉRICAINES

GRANDES PÉPINIÈRES, PLANTS GREFFÉS ET SOUDÉS

VICTOR COMBES

PROPRIÉTAIRE-VITICULTEUR

Lauréat du Concours des Vignobles

Membre de la Société des Agriculteurs de France, de la Société Agricole et Industrielle du Lot, du Conseil municipal de Vire

CHEVALIER DU MÉRITE AGRICOLE

A VIRE, PAR PUY-L'ÉVÊQUE (LOT)

NOTA. — Toutes nos boutures et plants racinés seront coupés ou arrachés en présence de l'acheteur. Les boutures auront 0,50 de long en moyenne.

Tous nos plants sont garantis authentiques

VIENDE PARAITRE: Nos expériences pratiques sur la culture des Vignes Américaines. Prix: 3 francs (franco poste).

PRIX-COURANT

(SAUF VARIATIONS)

HIVER 1892 — PRINTEMPS 1893

PLANTS DE 1<sup>er</sup> CHOIX EXTRA

| VIGNES AMÉRICAINES                     |         | PLANTS FRANÇAIS                                   |         |
|--|---------|---|---------|
| Boutures                               | Racinés | Greffés et soudés sur les portegreffes ci-contre: |         |
| le cent                                | le cent | le cent   | le cent |
| Black Défiance . . . . .               | 45 100  | 20  | 250     |
| Canada . . . . .                       | 6 50    | 25  | 250     |
| Cililton ou plant Pouzin . . . . .     | 1,50 12 | 22  | 200     |
| Cannibham . . . . .                    | 2 15    | 25  | 200     |
| Cynthiana . . . . .                    | 4 30    | 20  | 250     |
| Croton . . . . .                       | 50 60   | 25  | 200     |
| Duchess . . . . .                      | 50 400  | 35  | 200     |
| Herbemont . . . . .                    | 2 15    | 8   | 60      |
| Herbemont d'Aurelle . . . . .          | 50 300  | 40  | 200     |
| Herbemont Touzan . . . . .             | 40 300  | 30  | 200     |
| Jacquez à gros grains . . . . .        | 2 15    | 15  | 40      |
| Jacquez d'Aurelle . . . . .            | 20 40   | 300   | 300     |
| Jacquez d'Aurelle Cazalis . . . . .    | 200 300 |   |         |
| Noah . . . . .                         | 2 15    | 6   | 50      |
| St-Sauveur (extra-fertile) . . . . .   | 15 100  | 30  | 200     |
| Triumph . . . . .                      | 20 150  | 40  | 300     |
| Sécretaire . . . . .                   | 6 50    | 15  | 100     |
| Sénasquis . . . . .                    | 15 140  | 25  | 200     |
| Triumph . . . . .                      | 50 80   |   |         |
| Berlandieri . . . . .                  | 40 25   | 200   |         |
| Cinéras . . . . .                      | 50 80   |   |         |
| Cordifolia . . . . .                   | 40 25   | 200   |         |
| Riparia large feuille . . . . .        | 2 45    | 5   | 40      |
| Rupestres large feuille . . . . .      | 4 35    | 10  | 80      |
| Rupestres du Lot ou phénothé . . . . . | 8 40    | 15  | 120     |
| Rupestres Ganzin . . . . .             | 45 100  | 20  | 150     |
| Solonis . . . . .                      | 2 15    | 7   | 60      |
| Vialla . . . . .                       | 2 15    | 7   | 60      |
| York-Madira . . . . .                  | 5 25    | 8   | 70      |
| Aspiran teinturier Bouschet . . . . .  |         | 15  | 100     |
| Carignan Bouschet . . . . .            |         | 20  | 150     |
| Aramon teinturier Bouschet . . . . .   |         | 10  | 80      |
| Alicante Henry Bouschet . . . . .      |         | 5   | 20      |
| Grand noir de la Calmette . . . . .    |         | 3   | 20      |
| Terret Bouschet . . . . .              |         | 20  | 150     |
| Portugais bleu . . . . .               |         | 35  | 200     |
| Cal ou Auxerrois . . . . .             |         | 25  | 200     |
| Aramon . . . . .                       |         | 32  | 200     |
| Gamay de Bourgogne . . . . .           |         | 25  | 230     |
| Chasselas du 22 juillet . . . . .      |         | 30  | 250     |
| Chasselas ordinaires . . . . .         |         | 22  | 200     |
| Muscata noir . . . . .                 |         | 30  |         |
| <b>Boutures pour greffons</b>          |         |   |         |
| Aspiran teinturier Bouschet . . . . .  |         | 15  | 100     |
| Carignan Bouschet . . . . .            |         | 20  | 150     |
| Aramon Bouschet . . . . .              |         | 10  | 80      |
| Alicante Bouschet . . . . .            |         | 5   | 20      |
| Alicante Henry-Bouschet . . . . .      |         | 5   | 40      |
| Grand noir de la Calmette . . . . .    |         | 20  | 150     |
| Terret Bouschet . . . . .              |         | 40  | 80      |
| Portugais bleu . . . . .               |         | 20  | 150     |
| Plant de la beauté . . . . .           |         | 50  |         |
| Plant Gouzy . . . . .                  |         | 50  |         |
| Castel . . . . .                       |         | 3   | 25      |
| Nehélescol (1) noir . . . . .          |         | 50  |         |
| » blanc . . . . .                      |         | 50  |         |
| (1) Raisin de 0,80 de long.            |         |   |         |

RAPHIA du Japon, 1 fr. le kilo

Pince Allés, 4 fr. — Bouchons fendus, le mille 4 fr. — Sulfate de cuivre garanti 98-99 % à 50 fr. les 100 kilog.

NOTA. — Pour toute commande atteignant 50 francs, nous donnons un exemplaire de notre brochure, sur les Vignes Américaines.

Notre ouvrage Expériences pratiques sur la culture des vignes américaines est divisé en cinq parties: 1<sup>re</sup> partie: Description des plants, division des terrains d'adaptation. — 2<sup>e</sup> partie: Les meilleures modes de multiplication de la vigne. — 3<sup>e</sup> partie: Etablissement du vignoble et culture de la vigne. — 4<sup>e</sup> partie: Les meilleurs engrais à employer. — 5<sup>e</sup> partie: Les maladies de la vigne et les principaux moyens de les combattre.

Rendus franco en gare de Cahors